



## FORFAIT 15 PLUS Saison 2023

### Forfait 15 PLUS

Avant le 15 janvier  
1 340 \$+tx

Après le 15 janvier  
1 365 \$+tx

Avantages inclus dans l'abonnement annuel		
Champ d'exercice	✓	✓
Adhésion au programme de rabais à la boutique.	✓	✓
Droits à Golf Québec	✓	✓

**C'est un forfait non partageable offert pour répondre aux besoins de plusieurs golfeurs, le responsable reçoit 60 jetons de jeu à utiliser au cours de la saison. En fonction de l'heure de départ, on déduit un certain nombre de jetons de sa banque à chacune des parties jouées.**

- Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de droits de jeu qui leur sont assignés.
- Les départs sont permis en tout temps (sauf les vendredis entre 13h et 16h30, les samedis et les jours fériés avant 13h)

**Le nombre de jetons déduits varie selon l'heure de départ :**

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Fé
<b>Avant 13 h</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>X</b>	<b>4</b>	<b>X</b>
<b>Après 13 h</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>X</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Après 16 h 30</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

- Droit de participation sans frais aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture.

## Notes

- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Une charge minimale de 100 \$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.
- Un Membre contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables et ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.



- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

## Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75\$ +tx seront facturés après le 1<sup>er</sup> mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

## Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau\* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau \*membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau \*membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

**\* Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**